

FICHE VISITE MEDICALE



Lycée Professionnel Val d'Allier

15 rue de Beaupuy – BP 40
03150 VARENNES SUR ALLIER
Tél. : 04 70 45 03 81 – Fax : 04 70 45 03 10

D'après la réglementation, tout membre du personnel appelé à manipuler des denrées alimentaires doit être déclaré médicalement apte à effectuer ces manipulations.

Le responsable de l'établissement veille à ce que cette aptitude soit attestée médicalement chaque année dans le respect de la législation en vigueur.

Cette visite médicale comprend :

- ✓ un interrogatoire (voyages récents, symptômes éventuels...),
- ✓ un examen clinique complet,
- ✓ une vérification des vaccinations obligatoires et la recommandation de certaines vaccinations.

Pour répondre à ces exigences, vous voudrez bien :

- faire compléter l'imprimé ci-dessous,
- fournir une photocopie des feuilles de vaccination de votre carnet de santé

Le Proviseur,
Philippe BASMADJIAN



A faire compléter par le médecin traitant

Cachet du médecin



Après examen, je déclare Mr, Mme, Mlle.....

apte à manipuler des denrées alimentaires.

Fait àle.....

Signature :

Vérification des vaccinations :

- ☐ Vaccinations obligatoires à jour
- ☐ Vaccinations obligatoires à faire.....(à compléter)
- ☐ Vaccination contre l'Hépatite B